

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN  
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 19 Février 2024 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 13 Février 2024.

Étaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – Mme CARPENTIER Nicolette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel – M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. ANNICHINI Jean-Louis - M. VERLET Jean-Pierre – Mme HAUSSIN Chantal – Mme FONTAINE Anne Sophie - M. GLAVIER Florian – M. ASSE Hassan – Mme WACHOWIAK Natacha

Absents ayant donné procuration :

M. TISON Vincent	à	Mme CARPENTIER Nicolette
Mme BOUAOUINA Vanessa	à	M. DI PIAZZA Daniel
Mme STAWICKI Rose-Marie	à	Mme SALADIN Colette
Mme TISON Florelle	à	Mme BROWERS Any
M. BODA Luc	à	M. VERLET Jean-Pierre

Absents : Mme COSTANTINI Maria – Mme BOILEUX Nathalie – M. SANCHEZ Louis – M. CAPRON Olivier – M. NEF Léopold

Membres en exercice : 27            Présents : 17            Quorum : 14            Votants : 22

Secrétaire : Mme BROWERS Any

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 27 Novembre 2023
2. Personnel communal – Modification de l'organigramme
3. ACM – Création de contrats d'engagement éducatif
4. Cotisation 2024 – Conseil national des villes et villages fleuris
5. Vente d'une parcelle – Lieu-dit « Le Marais Tio »
6. Demande de subvention – DSIL, Fonds vert et ADVB 2024
7. Ouverture de crédits – Section d'investissement
8. Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

## 1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Mme Natacha WACHOWIAK fait remarquer qu'elle était absente excusée lors de cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 00 voix Contre, 02 Abstentions et 20 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## 2- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Vu que deux agents administratifs peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
- de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30 heures hebdomadaires

Il est passé au vote

Contre : 00                      Abstention : 00                      Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

## 3- ACM - CRÉATION DES CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif,

Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 432-1 et suivants et D 432-1 et suivants,

Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Il est rappelé que le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux

animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique. La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs conformément à l'article L 432-4 du code de l'action sociale et des familles.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de décider :

- la création des emplois non permanents et le recrutement des contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'Animateur à temps complet dans les conditions de rémunérations suivantes :

- Au maximum 15 emplois à temps complet du 24 février au 08 mars 2024
- Au maximum 15 emplois à temps complet du 20 avril au 03 mai 2024
- Au maximum 15 emplois à temps complet du 19 octobre au 31 octobre 2024
- Au maximum 30 emplois à temps complet du 06 juillet au 03 août 2024 + la soirée du 13 juillet retraite aux flambeaux 2h00 + 1 samedi de kermesse le 27 juillet 2024 à la journée.

- la rémunération des agents de la manière suivante :

- Animateur (Directeur adjoint)	80€ brut/jour
- Animateur diplômé BAFA	74€ brut/jour
- Animateur stagiaire	59€ brut/jour
- Nuitée en séjour Camping	14€ brut/nuit
- Animateur « Surveillant de baignade »	77 € brut/jour
- Accueil Péri-loisirs	4 €/séance

S'il n'a pu prendre ses congés, l'agent bénéficiera d'une indemnité compensatrice de congés payés de 10% à la fin de son contrat.

Il est passé au vote

Contre : 00                      Abstention : 00                      Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel DA SILVA, Adjoint.

#### **4- COTISATION 2024 – CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Afin de nous permettre d'intégrer le réseau des « villes et villages fleuris » pour développer et conforter la démarche de qualité de vie de notre commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion de notre commune à l'association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris »
- d'autoriser le versement de la cotisation 2024 s'élevant à 225 euros

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

#### **5- VENTE D'UNE PARCELLE – LIEU DIT « LE MARAIS TIO »**

Vu la demande formulée le 18 février 2022 par Monsieur et Madame Philippe LEVEAUX demeurant 13 rue Jean Moulin à Bouchain pour l'acquisition d'un terrain de 750 m2 (parcelle C 1210p) situé Digue du Pont Malin,

Vu l'estimation des Domaines du 18 décembre 2023 transmise au conseil municipal et fixant la valeur vénale de ce bien à 1 400 euros avec une marge de négociation de 10%,

Vu les frais de géomètre s'élevant à 1 206,00 euros TTC,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente de ce terrain aux Consorts LEVEAUX moyennant un prix de 2 606,00 euros hors frais de Notaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

#### **6- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE : LA DOTATION DE SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 LE FONDS VERT 2024 L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS 2024**

Vu le plan de financement transmis au conseil municipal,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre de :
  - la Dotation de Soutien de l'Investissement Local
  - le Fonds Vert
  - l'Aide Départementale Villages et Bourgs

pour le dossier suivant :

- Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire Albert Douay

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **7- OUVERTURE DE CRÉDITS – SECTION INVESTISSEMENT**

Vu l'article 15 de la loi du 5 janvier 1989 relative à l'amélioration de la décentralisation,

Considérant qu'il peut être engagé et mandaté les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent,

Considérant que les crédits ouverts à l'exercice 2023 se sont élevés à 1 909 589,20 € dont le quart est 477 397,30 €,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de voter les crédits repris ci-dessous, à charge d'inscription au budget primitif 2024 :

C/2051-020	SIG – Progiel Cosolus	1 686,97 €
------------	-----------------------	------------

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **8- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Le Conseil Municipal, par 00 voix Contre, 00 Abstention et 22 voix Pour :

- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 repris ci-après.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire  
Any BROWERS

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK